

**PIECES ANNEXEES  
A FOURNIR POUR UN DIVORCE  
JUDICIAIRE POUR FAUTE**

- Votre Carte d'identité
- Copie du livret de famille
- Copie intégrale datant de moins de 3 mois des actes suivants :
  - Acte de mariage
  - Acte de naissance de Madame
  - Acte de naissance de Monsieur
  - Acte de naissance des enfants
- Dernier Avis d'impôt sur le revenu
- 3 derniers Bulletins de salaire et celui du mois de Décembre
- Relevé CAF
- Justificatif des charges (crédit, loyer, facture d'eau, électricité, téléphone, dépenses pour les enfants...)
- Attestations rédigées par vos proches pour appuyer vos demandes et démontrer les fautes commises par votre conjoint
- Mains courantes
- Plaintes
- Certificats médicaux
- Tout élément démontrant la faute (photographie, factures, constat d'Huissier ou rapport de détective privé)

